

Cariçaie: toujours pas d'accords

ENVIRONNEMENT

Solutions miracles imaginées par les cantons pour sauver les chalets de la Grande-Cariçaie, les contrats-nature divisent. Deux rapports opposés seront soumis aux députés.

CHRISTIAN AEBI

C'était une solution providentielle en forme de «oui, mais...» comme les Vaudois en raffolent. Présentés en décembre dernier par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois, les «contrats-nature» de la Grande Cariçaie n'ont pas encore passé la rampe du plénum. Censés régler le sort de 226 chalets construits dans des réserves naturelles, sur la rive sud du lac de Neuchâtel, ces contrats divisent. Les treize membres de la commission chargée d'étudier les détails de ce consensus ne sont pas d'accord. En juin, ils présenteront deux rapports. L'un approuvant les contrats, l'autre les refusant. Le match est serré: il y a une voix d'écart entre les deux!

Pacte renouvelable

«L'impact de ces bungalows sur l'environnement est minime, défend la députée socialiste avenchoise, Roxane Meyer, favorable aux chalets. En outre, en refusant ces contrats, nous créerons un régime différent entre Vaud et Fribourg, c'est ridicule dans cette région.»

Pour mémoire, le contrat-nature permet de maintenir les résidences secondaires menacées de démolition (tant sur Vaud que sur Fribourg) en échange de prestations fournies par leur propriétaire. Le pacte est renouvelable tous les cinq ans et le maintien du système réévalué au plus tard après vingt-cinq ans. Les députés fribourgeois n'ont pas eu un mot à dire, prenant simplement acte du contrat-nature ficelé par leur gouvernement. Sur Vaud, les députés devront se prononcer «à titre consultatif». La commission du Grand Conseil chargée d'évaluer «ce compromis» n'a pas pu se mettre d'accord sur un point fondamental: la pérennité des chalets.

Le hic, les héritages

Certes, ces résidences construites dans l'un des sites naturels les plus importants de Suisse devront disparaître un jour ou l'autre. Les chalets ne

pourront pas être vendus à des tiers et devront passer au bulldozer au décès de leur propriétaire. Seulement voilà: les propriétaires ont obtenu la transmission des baraques à leurs héritiers, aux conjoints ou aux partenaires enregistrés. Ces legs par succession prolongent la pérennité des constructions durant des générations. De quoi faire bondir le WWF, Pro Natura et Birdlife. Présidée par le Vert Alexis Bally, la majorité de la commission va proposer la démolition des chalets au décès de leur propriétaire actuel. Sera-t-elle suivie? Rien n'est moins sûr. Et le cas échéant, que fera le gouvernement? «La procédure nous permettrait d'imposer ce contrat indépendamment de l'avis du Grand Conseil, explique le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat. Mais ce dossier est complexe... ce serait bien d'avoir l'aval des députés».





PRIVILÈGE Les chalets de la Grande-Caricaie, avec vue imprenable sur le lac, sont condamnés à terme. Doivent-ils pour autant survivre à leur propriétaire? Non! clament les associations de défense de la nature, désormais rejointes par la majorité de la commission qui s'est penché sur la question. Les députés trancheront une fois pour toutes avant l'été.

RIVE SUD DU LAC DE NEUCHÂTEL, 20 MAI 2007